

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Commune de Métabief

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 06 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 30 juin 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson, Thibault Decreuse, Philippe Bizet, Véronique Saget, Clothilde Salah.

Excusés : Charlotte Chassard, Florence Collino, Mickaël Linares.

Absent :

Pouvoirs : Charlotte Chassard à Francis Meuterlos, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

Secrétaire : Francis Meuterlos

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14
- Ayants donné procuration : 2
- Absents :

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Date de la convocation :
30/06/2026

Délibération n°2026-F-03

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 14
Contre :
Abstention :

Délibération certifiée exécutoire.

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 21/07/26

Publié le : 21/07/2026

M. le Maire présente au conseil les 2 listes soumises par le SGC de Pontarlier :

- **Liste n° 7983761111 Budget Général** : à hauteur de 275,00 €, des créances présentées en non valeur concernant des créances éteintes (une clôture pour insuffisance d'actif ou rétablissement personnel sans liquidation judiciaire). Les sommes figurant sur ces états étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de paiement (typé Admission en non valeur et de nature fonctionnement) au compte 6542 (créances éteintes).

Il s'agit d'un secours sur pistes.

- Liste n° 7801670111 Budget Général : à hauteur de 4 390,51 €, des créances présentées en Non Valeur (NV) qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux ou une liste regroupant uniquement les créances minimales dont le montant est inférieur ou égal à 30 €. Les sommes figurant sur ces états étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de paiement (typé Admission en non valeur et de nature fonctionnement) au compte 6541.

Il s'agit des impayés du Casting (2800 €) et de secours sur pistes.

La délibération de l'assemblée délibérante devra également être jointe, aux mandats de paiement.

Le SGC rappelle que le refus de vote des NV entraîne une insincérité budgétaire car il ne permettrait pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité (votre résultat budgétaire cumulé actuel comprend des sommes que vous ne pourrez pas encaisser).

L'admission en non valeur permet de corriger cette distorsion en rendant plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **admet en non valeur les listes soumises par le SGC**
- **autorise le Maire à modifier le budget en conséquence**
- **indique que les sommes seront prélevées sur les excédents budgétaires.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE

